

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 28 Janvier 2020

Date d'affichage 28 Janvier 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 18 (+ 3 procurations)

votants 21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200206-DEL\_20\_02\_03\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2020

Affichage : 06/02/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le TROIS FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M. Philippe GALLAND, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Sophie DOLLON, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mr Gaëtan THOMAS, M. Jean THOREAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Hélène DEBLOCK, Mme Dominique BURLOT, M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Josette JACOB, Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sophie DOLLON), M. Michel DIEDERICH, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES « SERVEURS ET INFRASTRUCTURES »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat de services Serveurs et Infrastructures doit être signé avec la Société JP Software et Service, représentée par Monsieur PAULIN.

Il précise que ce contrat consiste en une assistance sur toutes les problématiques serveurs, infrastructures et réseaux, à savoir :

- Suivi du système serveurs POXMOX (virtualisation)
- Conseil et service : accompagner la collectivité sur différentes prestations techniques et complexes

Monsieur le Maire propose que ce contrat soit signé pour des prestations facturées mensuellement (jusqu'au 31/12/2020) :

- Interventions à distance ou sur site : 64,17€ HT/heure
- Forfait déplacement : 33€ HT/heure
- Majoration des tarifs selon le coefficient suivant (en dehors des jours et horaires de bureau) : samedi x1,5 - et dimanche et jours fériés x2

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (21 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Signer un contrat de Services Serveurs et Infrastructures avec la Société JP Software et Service
- A régler les factures qui en découleront.

Pour copie conforme,

Le Maire

**Didier REVEAU**